



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

41^{ème} COURSE DE COTE MODERNE DE ST SAVIN 2026

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Courses de Côte ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

<i>Course de Côte</i>	
Asa organisatrice :	ASA DAUPHINOISE
Nom :	COURSE DE COTE DE SAINT SAVIN
Date :	04 et 05 JUILLET 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	Du lundi 13 avril 2026 n°R30
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	Du lundi 13 avril 2026 n°326
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
Nom :	Mme POINT Dominique
Téléphone :	06 66 54 18 86
Mail :	contact@asadauphinoise.com
<i>Organisateur technique</i>	
Nom :	Racing Team Esplanade
Adresse :	99 RUE DE LA LIBERATION 38300 BOURGOIN JALLIEU
Téléphone :	06 03 47 63 08
Mail :	demard.rte.38@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leur licence pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr GIBILY Christian	Licence n°3302
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	Mme GROROD Janine	Licence n°8988
	Mme FAGOT Isabelle	Licence n°172694
Directeur de Course	Mr BELLET Franck	Licence n°43174
Directeur de Course Adjoint	Mr FABRE Thierry	Licence n°86560
Commissaire Technique responsable	Mr PETITON Alain	Licence n°2732
Commissaire technique	Mr BACHASSE Benjamin	Licence n°207620
Commissaire technique	Mr CASSET Bernard	Licence n°56047
Chargé de la mise en place des moyens	Mr GILLET Lilian	Licence n°334934
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme MUGNIER Jocelyne	Licence n°23843
	Me EYMARD Didier(stagiaire)	Licence n°17359
Chargé des Commissaires de route	Mme RAYOT Stéphanie	Licence n°255451
Chronométreurs	Mme BELLET Sabrina	Licence n°354100
	Mr GENESTE Dominique	Licence n°318952
Chronométrage	LC Chrono	
Médecin	Mr BRUSSIAUD	

1.2P. HORAIRES

Ouverture des engagements et parution du règlement	Lundi 01 juin 2026
Clôture des engagements	Mardi 30 juin 2026 à Minuit
Publication de la liste des engagés	Jeudi 2 juillet 2026
Vérifications administratives	Samedi 4 juillet 2026 de 14H30 à 19H00 St Savin Dimanche 5 juillet 2026 de 07H00 à 08H00 St Savin
Vérifications techniques	Samedi 4 juillet 2026 de 14H45 à 19H15 St Savin Dimanche 5 juillet 2026 de 7H15 à 8H15 St Savin
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Dimanche 5 juillet 2026 à 08H30
Briefing des commissaires	Dimanche 5 juillet 2026 à 07H30 au départ
Essais non chronométrés	Dimanche 5 juillet 2026 à partir de 8H30
Essais chronométrés	Dimanche 5 Juillet 2026 à l'issue des essais non chronométrés
Briefing des pilotes	Remis par écrit aux vérifications administratives
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Dimanche 5 juillet 2026 à l'issue des essais chronométrés
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Dimanche 5 juillet 2026 à 8H00
Course	
1 ^{ère} montée	À l'issue des essais chronométrés
2 ^{ème} montée	À partir de 13H30
3 ^{ème} montée	À l'issue de la seconde montée
4 ^{ème} montée	À l'issue de la troisième montée
Affichage des résultats provisoires	30 mn après l'arrivée du dernier concurrent au panneau affichage officiel
Podium	Dimanche 5 juillet 2026 A l'issue de la dernière manche, au bas de la prégrille
Remise des prix	Dimanche 5 juillet 2026 salle H COPPARD à 19H30
Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès	Les chèques et palmarès seront adressés à leurs récipiendaires dans la quinzaine suivant la course.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 4 juillet 2026 de 14H30 à 19H00 et le dimanche 5 juillet 2026 de 7H00 à 8H00 Salle H. COPPARD à St Savin.

Vérifications techniques le samedi 4 juillet 2026 de 14H45 à 19H15, et le dimanche 5 juillet 2026 de 07H15 à 08H15 sous le préau à côté de la mairie ou aux structures des concurrents pour les voitures ne pouvant y accéder.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : RENAULT

Adresse :155 rue de la bascule St Savin

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Chaque concurrent devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)
- Essence : jusqu'à 30% d'éthanol
- Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2
- Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%
- Autres carburants à préciser

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 5 juillet 2026 à 08H15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la première réunion est prévue le dimanche 5 juillet 2026 à 08H00.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Une démonstration de 5 voitures maximum pourra être organisée avant chaque montée de course.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Toutes personnes qui désirent participer à la 41^{ème} course de côte de Saint Savin doit remplir sa demande exclusivement en ligne en se rendant sur le site internet de l'ASA DAUPHINOISE

www.asadauphinoise.com

La feuille d'engagement doit être dûment complétée EN LIGNE :

<https://engagement.ffsa.org/Engagement>

Puis imprimée et envoyer **AVANT** le mardi 30 Juin à minuit par la poste à l'adresse suivante :

ASA DAUPHINOISE 40 avenue Marcellin Berthelot 38100 Grenoble cedex

Pour être enregistrés, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement soit :

Par chèque ou Par virement sur RIB ASA DAUPHINOISE :

IBAN : FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129

BIC : CMCIFR2A

Les droits d'engagement sont fixés à 340 euros, réduits à 170 euros, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre maximum des voitures admises est fixé à 90

En fonction du nombre de voitures inscrites en VHC limité à 40, l'organisation se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre des catégories (moderne ou VHC) pour un maximum de l'ensemble des participants à 140 voitures.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir Règlement Standard des Courses de Côte

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) sera précisée par un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de Saint Savin a le parcours suivant : D 143C de St Savin à Demptézieu.

La course se déroulera en 4 (quatre) montées dans la limite des horaires autorisés par l'arrêté préfectoral.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : D143C

Arrivée : D 143C

Pente moyenne : 8,68%

Longueur du parcours : 1500 mètres

Modalités de retour au départ : Par D143C en convoi, lors de la redescente les voitures « fermées » devront emprunter le Chemin du Berthier sur la droite 60 mètres après la ligne de départ afin de faciliter la circulation de tous.

Parc de départ : Saint Savin D143

Parc d'arrivée : Saint Savin D143C

6.2P. ROUTE DE COURSE

Voir article ci-dessus 6.1P.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ de D143 à D143C

Rappel : Les concurrents devront se ranger en file dans la zone prévue à cet effet au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ et dans l'ordre décroissant des numéros.

Le concurrent dont le pilote ne se sera pas présenté pas dans ce délai, pourra être disqualifié de la compétition.

6.4P. SIGNALISATION

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront accessibles :

Le samedi 4 à partir de 8H00 jusqu'au dimanche 20H00 sur le parking de la mairie.

Et sur la route de la pisciculture le samedi 4 à partir de 12H00 le samedi jusqu'au dimanche 5 à 20H00.

Les remorques devront obligatoirement être garées sur le parking prévu à cet effet dans la cour de l'école et ne seront pas acceptées rue de la pisciculture (D 143).

Seuls les véhicules munis de badge fournis au vérifications administratives seront autorisés dans les parcs concurrents.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé à leur structure, les véhicules devant restés disponible pour contrôle jusqu'à la fin du délai de réclamation réglementaire.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications salle H COPPARD
- pendant les essais, la course et le délai de réclamation vers le lavoir situé au bas de la prégrille.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Lieu : salle H. COPPARD et sur la ligne de départ de samedi 4 juillet 8H00 à dimanche 5 juillet à 20H00.

Téléphone permanence n° : 06 03 47 63 08

Centre de secours le plus proche :

Lieu : SDIS Bourgoin-Jallieu Téléphone n°18 ou 112

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis aux pilotes aux vérifications administratives, sous émargement.

7.3P. COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

Chaque voiture partira dans sa classe et dans son groupe, dans l’ordre suivant :

F2000, N/FN/SP, A/FA, GT Sport, FC, GTTS, CNF/CN/CM, D/E, E2SC, VHC sport, VHC production

Procédure de départ aux feux tricolores

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi d’après la meilleure montée de course.

Les classements suivants seront établis :

- *Course de côte comptant pour la coupe de France 2026
- * Classement série A, classement série B
- * Classement féminin, classement par classes
- * Classement VHC sport, classement VHC production

ARTICLE 10P. PRIX

A) Classement général :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
280	230 €	200 €	1 coupe	1 coupe

B) Classement par classe :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
2 partants et moins	100 €	1 coupe		
3 à 6 partants	150€	80 €	1 coupe	
7 partants et +	170 €	100 €	60 €	1 coupe

C) Classement général féminin :

	1 ^{ere}	2 ^{ème}	3ème
3 partantes et moins	130 €	1 coupe	
Plus, de 3 partantes	150€	90€	60€

D) Coupes :

Il sera attribué des coupes de la façon suivante :

- * Aux 5 premiers du classement général
- * Aux premiers de chaque classe
- * Tous les prix sont cumulables, mais pas les coupes.
- * Pour les concurrents VHC un cadeau souvenir leur sera remis.

Les chèques seront envoyés aux primé(e)s dans le courant de la quinzaine suivant la remise des prix.